



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



International
Plant Protection
Convention



INTERNATIONAL YEAR OF
PLANT HEALTH

2020

PROTECTING PLANTS,
PROTECTING LIFE

**GUIDE DE LA CIPV SUR
L'ÉTABLISSEMENT ET LE
MAINTIEN DE ZONES EXEMPTES
D'ORGANISMES NUISIBLES: MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
ET DES NIMP**

Ateliers Régionaux 2020

Secrétariat de la CIPV

IYPH@fao.org

www.fao.org/plant-health-2020



Programme de Zone Exempte de la CIPV

Objectif

Aider les ONPV à établir et à maintenir des zones exemptes d'organismes nuisibles (ZE), y compris des lieux et/ou sites de production et/ou zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (LPE / SPE / ZFP)

Produits

Guide pour l'établissement et le maintien des zones exemptes de parasites - publié en 2019 ;
disponible sur <https://www.ippc.int/en/publications/88508/>

- Un plan de mise en œuvre du guide est en cours d'élaboration
- Symposium international de la CIPV sur les ZE et la surveillance - octobre 2019 ; **matériel disponible sur** <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/symposia/symposium-on-pfas-and-surveillance/>
- Enquête IRSS sur les ZE - initiée en 2019, résultats à publier en 2020
- Apprentissage en ligne?



Insectes nuisibles : 18-20% de pertes de récoltes (470 Milliards USD / An)

ODD: FAIM ZERO, REDUCTION DE LA PAUVRETE



Cultures horticoles : Principales cibles des pesticides

ODD: SECURITE ALIMENTAIRE, VIE
SUR TERRE

Utilisent **32%** des produits agrochimiques
mondiaux



Ce qui n'est pas durable en raison ::

- Du développement de la résistance
- De la résurgence des invasions secondaires d'organismes nuisibles
- Du rejet des importations pour cause de niveaux élevés en résidus (LMR)

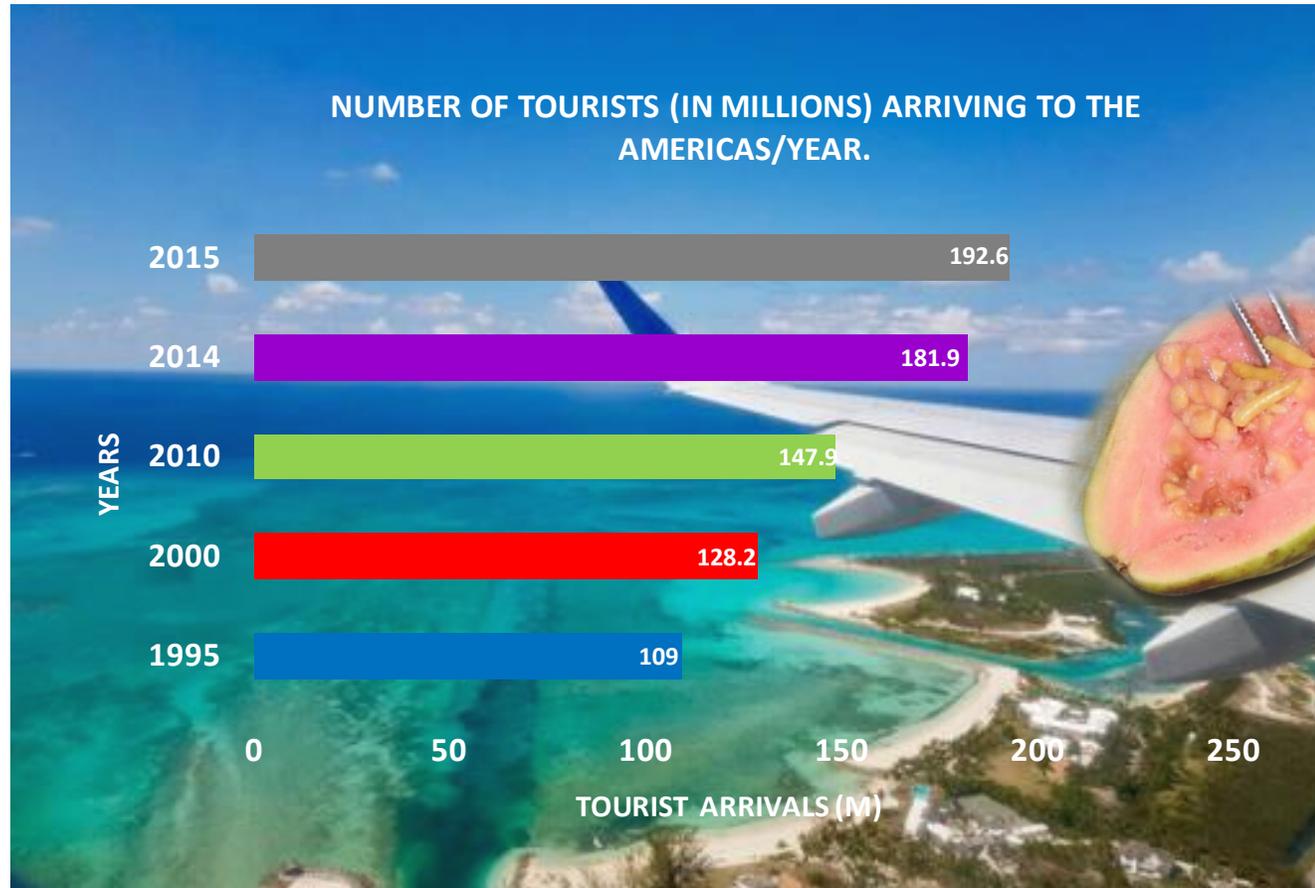
Consommation de fruits et légumes

ODD : BONNE SANTE ET BIEN ETRE



L'OMS encourage une alimentation saine avec une consommation quotidienne de fruits/légumes frais d'au moins 400 g/jour

Les facteurs qui contribuent aux mouvements et à l'établissement des organismes nuisibles



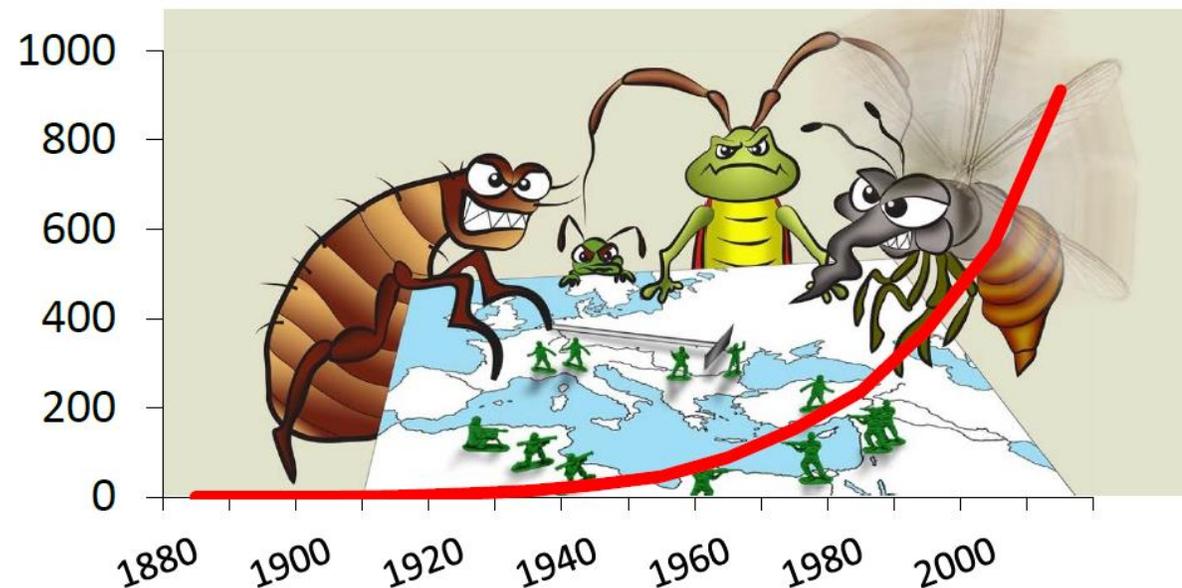
❖ **COMMERCE INTERNATIONAL :**
1/3 du commerce mondial
provient de produits agricoles

❖ **MOUVEMENT HUMAIN / VOYAGE:**
La dépendance du taux d'introduction
d'espèces envahissantes sur la
croissance du commerce et des
voyages est largement reconnue

❖ **CHANGEMENT CLIMATIQUE :** De
nouvelles zones deviennent sensibles
aux espèces envahissantes

Organismes nuisibles envahissants qui empêchent l'accès aux marchés

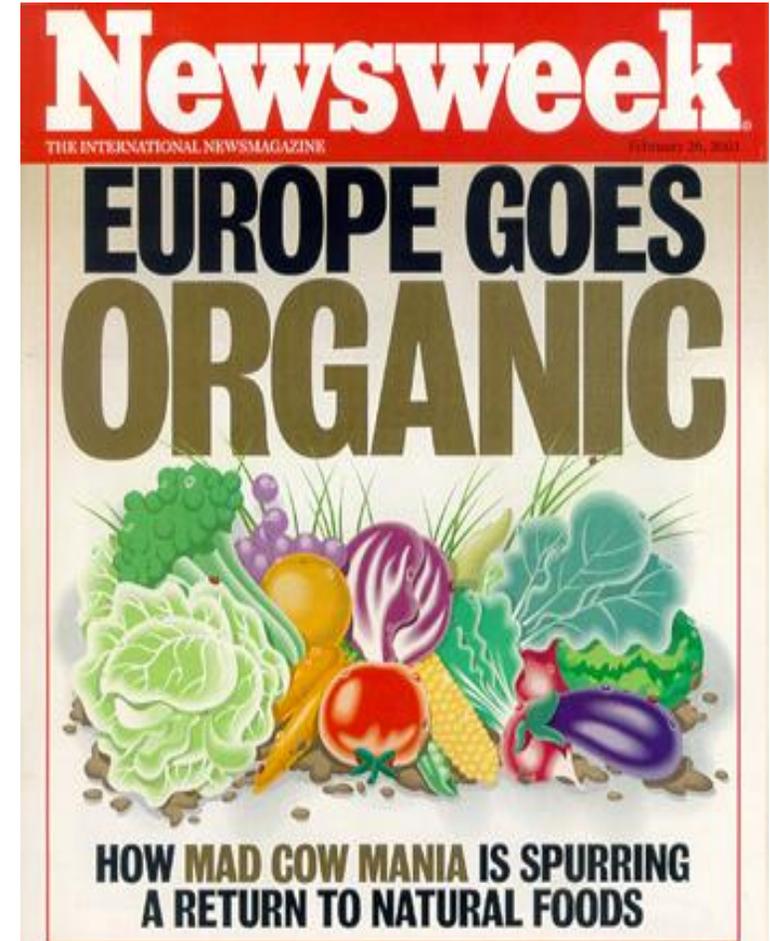
INSECT RESPONSE PROGRAMMES BY YEAR – new pests increasing



Data: <http://b3.net.nz/gerda/>

Opportunités: Tendances du marché

- ❖ Plusieurs pays tropicaux et subtropicaux ont des conditions idéales pour produire ces produits d'exportation de grande valeur
- ❖ Mais ils doivent répondre à des exigences de plus en plus strictes pour les exportations:
 - les clients exigent des « **fruits parfaits** »
 - les supermarchés et les détaillants demandent des **limites de résidus de pesticides toujours plus basses**
 - des **exigences phytosanitaires plus strictes** sont mises en place





CADRE INTERNATIONAL POUR LES ZE et ZFP

Article 6 de l'Accord SPS de l'OMC

✓ Ravageurs ou Maladies : Zones indemnes de ravageurs ou de maladies et zones à faible prévalence de ravageurs ou de maladies

- 
- Les Membres reconnaîtront en particulier les concepts de zones exemptes de ravageurs ou de maladies et de zones à faible prévalence de ravageurs ou de maladies
 - La détermination de ces zones doit être basée sur des facteurs tels que la géographie, les écosystèmes, la surveillance épidémiologique et l'efficacité des contrôles sanitaires ou phytosanitaires
 - Doit en fournir les preuves nécessaires afin de démontrer objectivement au Membre importateur le statut ZE ou ZFP
 - Pour cela, un accès raisonnable sera accordé, sur demande, au Membre importateur pour inspection, essais et autres procédures pertinentes

Cadre de la CIPV

IPPC, Article IV 2: Responsibilities of an NPPO	Basic and operational principles
<p>Protection of endangered areas and the designation, maintenance and surveillance of pest free areas and areas of low pest prevalence (ALPPs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sovereignty and cooperation ▪ Managed risk ▪ Minimal impact ▪ Transparency ▪ Non-discrimination ▪ Technical justification ▪ Equivalence of phytosanitary measures ▪ Modification <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pest risk analysis ▪ Pest listing ▪ Recognition of pest free areas and areas of low pest prevalence ▪ Official control for regulated pests ▪ Systems approach ▪ Surveillance ▪ Pest reporting ▪ Phytosanitary certification ▪ Phytosanitary integrity and security of consignments ▪ Avoidance of undue delays ▪ Information exchange and technical assistance

NIMPs (16) associées directement aux ZE et ZFP

Etablissement (Phase 3) – 11 NIMPs

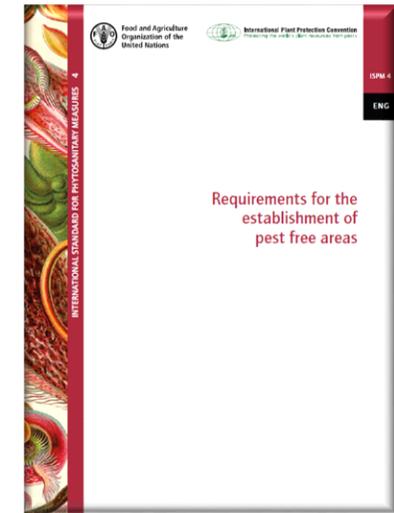
- Exigences de la NIMP 4 pour l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles
- NIMP 10 Exigences pour l'établissement de lieux de production et de sites de production exempts d'organismes nuisibles
- Exigences de la NIMP 22 pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles
- Surveillance NIMP 6
- NIMP 8 Détermination du statut d'organisme nuisible dans une zone
- NIMP Directives 9 pour les programmes d'éradication d'organismes nuisibles
- NIMP 25 Envois en transit
- NIMP 26 Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)
- NIMP 29 Reconnaissance des zones indemnes et des zones à faible prévalence d'organismes nuisibles
- NIMP 14 Approche systémique
- NIMP 35 Approche systémique pour les mouches des fruits

Mainien (Phase 4) – 6 NIMPs

- NIMP 4,8, 9,10, 14, 25, 26, 35

Accès au Marché (Phase 5) – 5 NIMPs

- NIMP 7 Système de certification phytosanitaire
- NIMP 13 Lignes directrices pour la notification des non-conformités et des actions d'urgence
- NIMP 15 Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international
- NIMP 23 Directives pour l'inspection
- NIMP 31 Méthodologies pour l'échantillonnage des envois



Glossaire de la CIPV (NIMP No. 5): Définitions - ZE, LPE / SPE et ZFP

Zone exempte d'organismes nuisibles (ZE)

- ❖ Une zone dans laquelle un organisme nuisible spécifique est absent comme démontré par des preuves scientifiques et dans laquelle, le cas échéant, cette condition est officiellement maintenue

Lieu de production exempt d'organismes nuisibles (LPE)

- ❖ Lieu de production dans lequel un organisme nuisible spécifique est absent comme démontré par des preuves scientifiques et dans lequel, le cas échéant, cette condition est officiellement maintenue pendant une période définie

Site de production exempt d'organismes nuisibles (SPE)

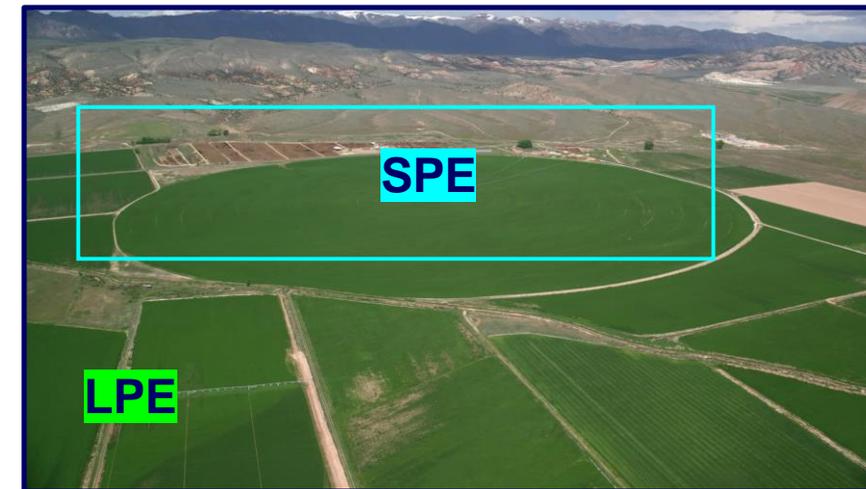
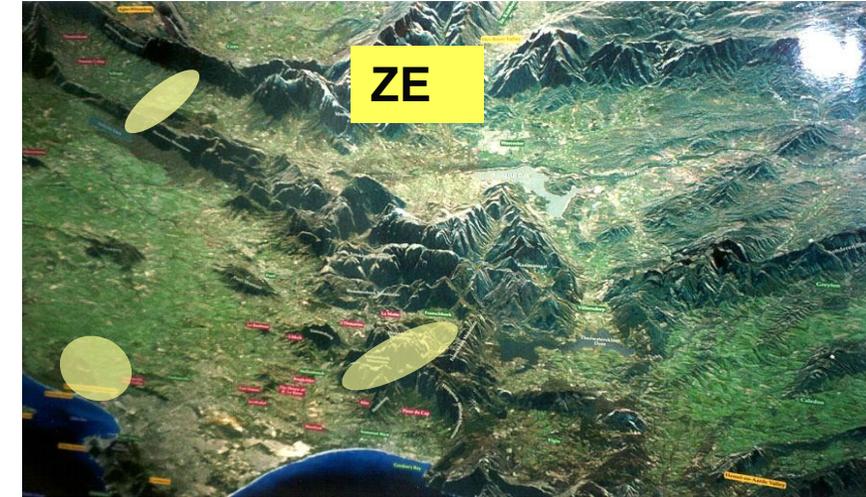
- ❖ Un site de production dans lequel un organisme nuisible spécifique est absent, comme démontré par des preuves scientifiques, et dans lequel, le cas échéant, cette condition est maintenue officiellement pendant une période définie

Zone à faible prévalence d'organismes nuisibles (ZFP)

- ❖ Une zone, qu'il s'agisse de l'ensemble d'un pays, d'une partie d'un pays, ou de tout ou partie de plusieurs pays, identifiée par les autorités compétentes, dans laquelle un organisme nuisible spécifique est présent à de faibles niveaux et qui fait l'objet de mesures de surveillance ou de contrôle efficaces

ZE, LPE / SPE - “Distinctions”

- Taille
 - ✓ **ZE** à grande échelle (à l'échelle de la zone). Pays ou parties d'un pays Peut inclure de nombreux **LPE**
 - ✓ **LPE** à plus petite échelle fonctionnant comme une seule unité agricole (ferme par ferme)
 - ✓ **SPE** un sous-ensemble d'un **LPE**
- Tampon
 - ✓ **ZE** large zone tampon
 - ✓ **LPE /SPE** à proximité immédiate de l'unité agricole
- Dans le temps
 - ✓ **ZE** maintenu pendant des années
 - ✓ **LPE /SPE** peut être maintenu pendant une ou plusieurs saisons de croissance
- Gestion
 - ✓ **ZE** gérée par l'ONPV dans son ensemble avec la participation des producteurs
 - ✓ **LPE /SPE** individuellement par les producteurs sous la supervision de l'ONPV
- Statut
 - ✓ **ZE** si un organisme nuisible est détecté, l'état de toutes les zones est affecté
 - ✓ **LPE /SPE** seul le lieu de production où le ravageur a été trouvé est affecté



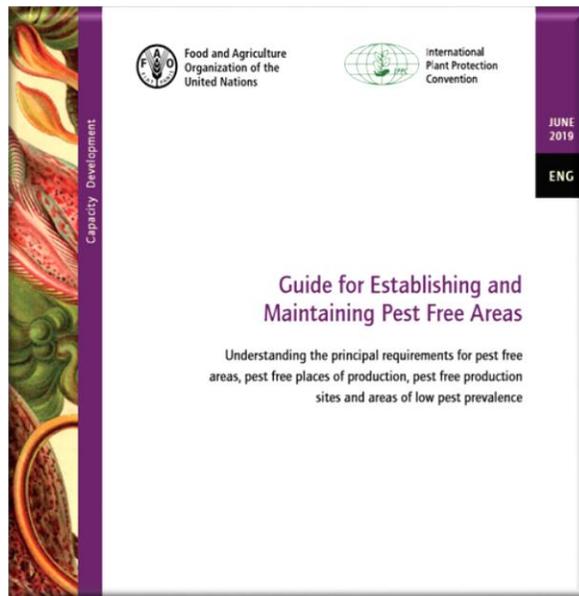


ZONE EXEMPTÉ D'ORGANISME NUISIBLE (ZE)

Cadre de mise en oeuvre

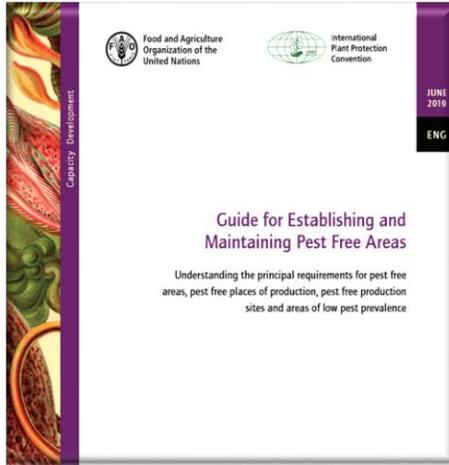


Lignes directrices et manuels de procédures

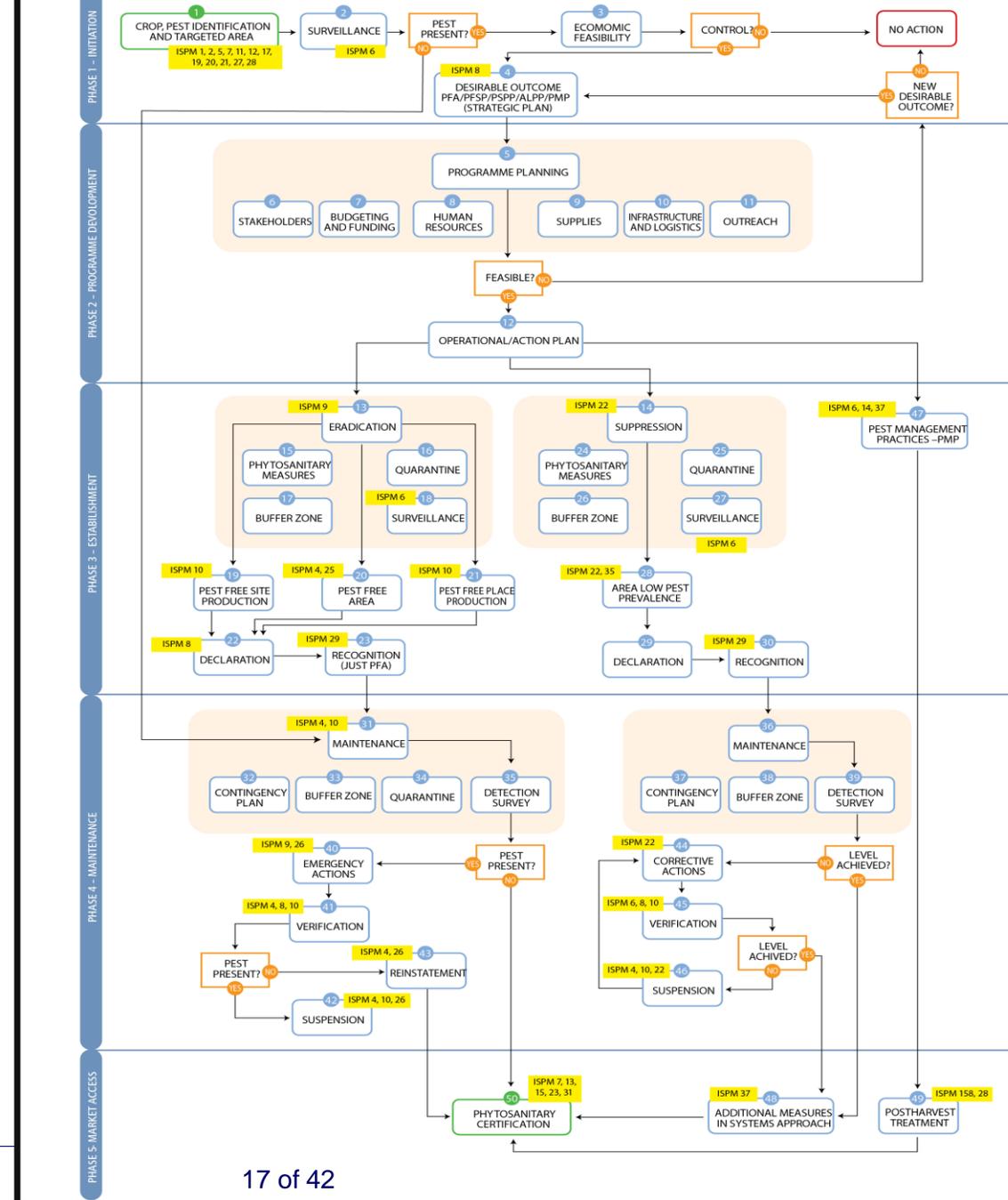


Guide pour l'établissement et le maintien des zones exemptes de parasites

Comprendre les principales exigences pour les zones exemptes d'organismes nuisibles, les lieux de production exempts d'organismes nuisibles, les sites de production exempts d'organismes nuisibles et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles



Arbre de décision pour l'Établissement et le Maintien des ZE, LPE, SPE et ZFP



Faisabilité technique des zones exemptes

- Disponibilité d'outils rentables pour établir et maintenir le statut
- Niveau de risque associé aux incursions des organismes cibles dans la ZE
- Faisabilité d'isoler artificiellement la zone pour éviter les réinfestations



Contrôle
biologique

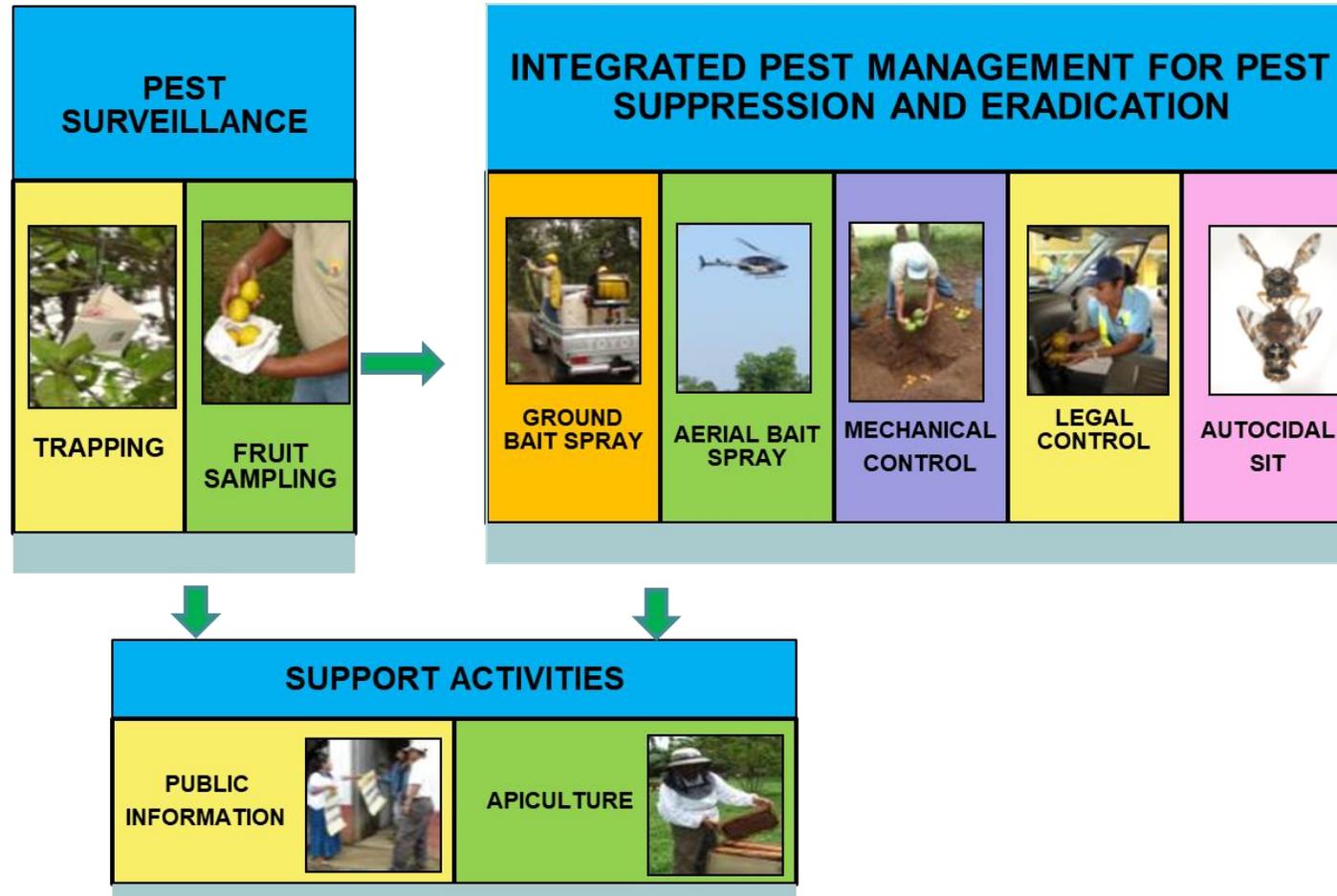


Isolement



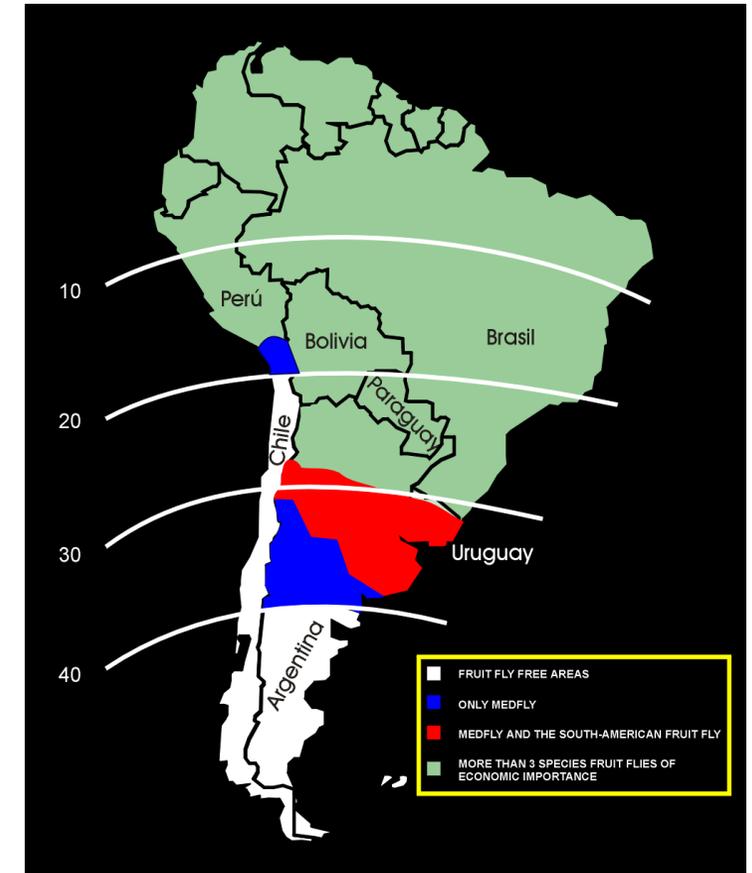
Points de
contrôle

Intégration des mesures phytosanitaires pour la lutte contre les organismes nuisibles

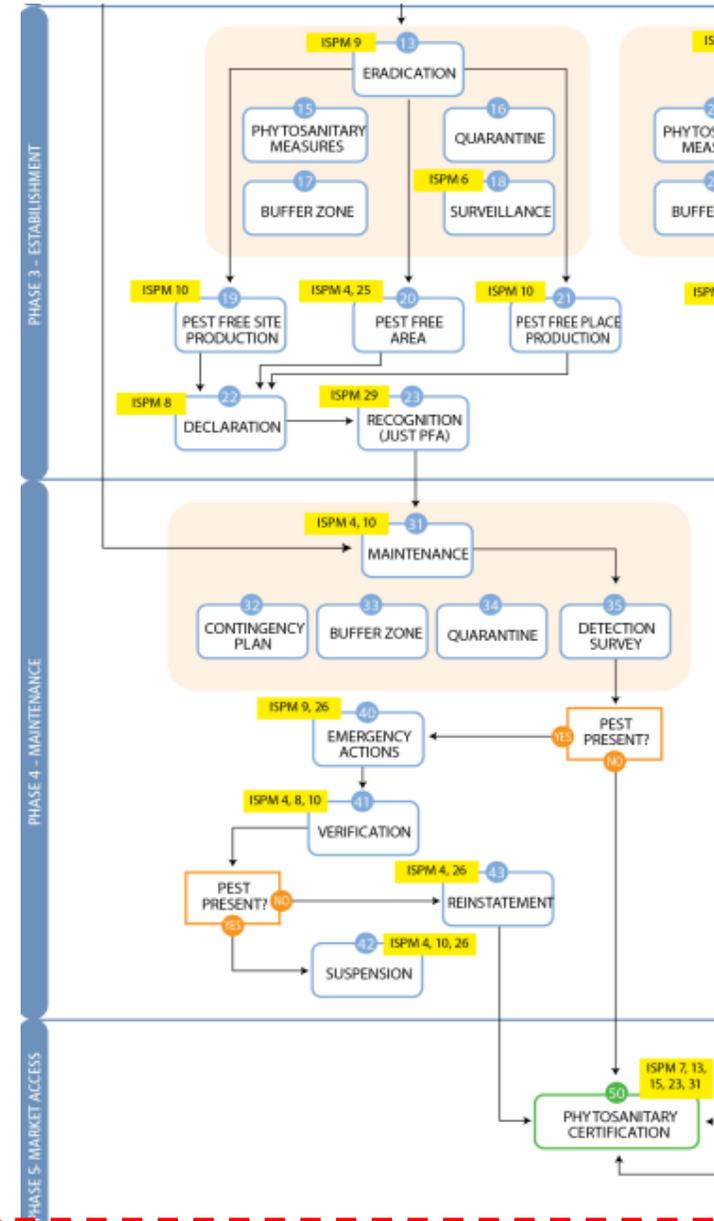
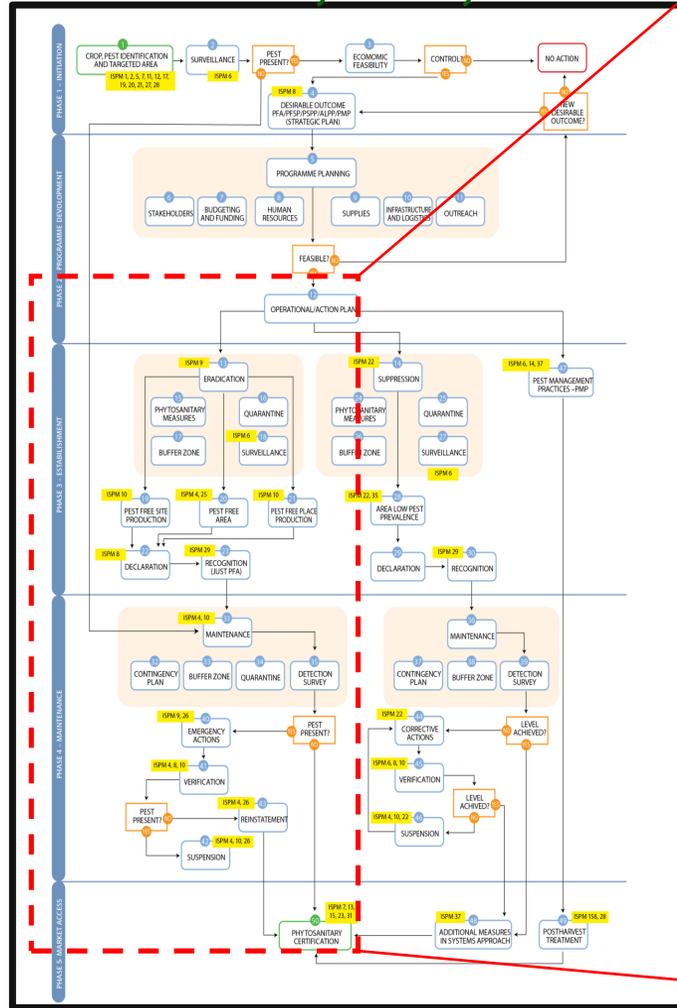


Options de gestion des risques phytosanitaires pour **établir** et **maintenir** une zone exempte

- ✓ **Eradication des organismes nuisibles (Établir une ZE)**
L'application de mesures phytosanitaires pour éliminer l'organisme nuisible d'une zone
- ✓ **Confinement (Maintenir une ZE)**
L'application de mesures phytosanitaires dans et autour d'une zone infestée pour empêcher la propagation d'un organisme nuisible
- ✓ **Exclusion (Maintenir ZE)**
Application de mesures phytosanitaires pour empêcher l'entrée ou l'établissement d'un organisme nuisible dans une zone



Arbre de décision pour l'établissement et le maintien des ZE, LPE, SPE et ZFP



Base bilatérale ONPV / Importateur & Exportateur

Eradication (Etape 13) – ONPV Exportateur

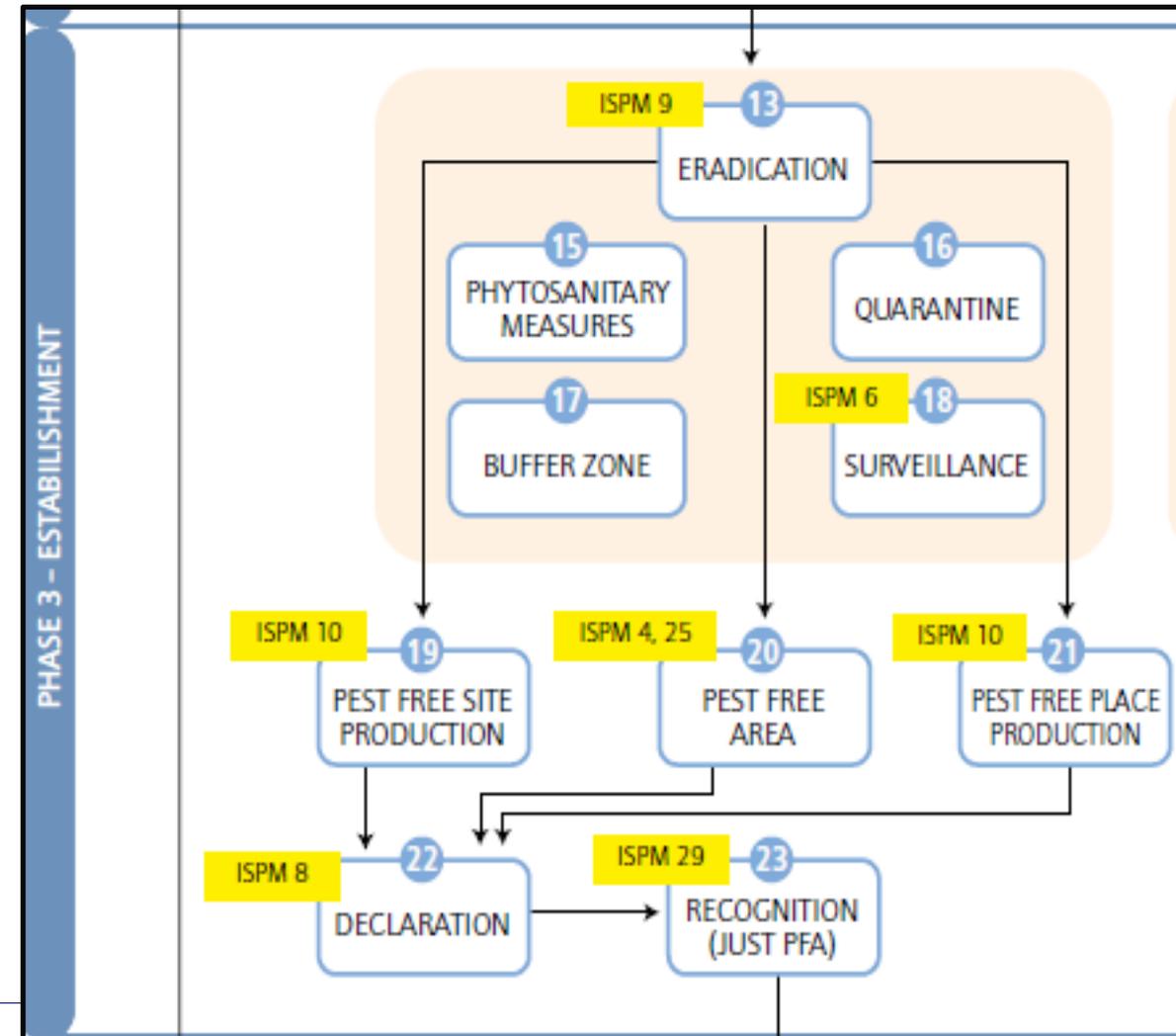
1. Des mesures phytosanitaires d'éradication des organismes nuisibles sont appliquées
2. L'éradication des organismes nuisibles a été vérifiée

Déclaration (Etape 22)- ONPV Exportateur

1. Vérification du statut phytosanitaire
2. Déclaration nationale d'absence de nuisible (première fois)
3. Demande officielle de reconnaissance du statut phytosanitaire à l'importateur

Reconnaissance (Etape 23) - ONPV Importateur

1. Demande officielle à l'exportateur d'informations pour la reconnaissance du ZE
2. Vérification et reconnaissance sur place des ZE
3. Reconnaissance officielle des ZE
4. Publication dans le journal officiel de la règle d'importation de la marchandise



Phases 4 et 5: Maintien et accès au marché

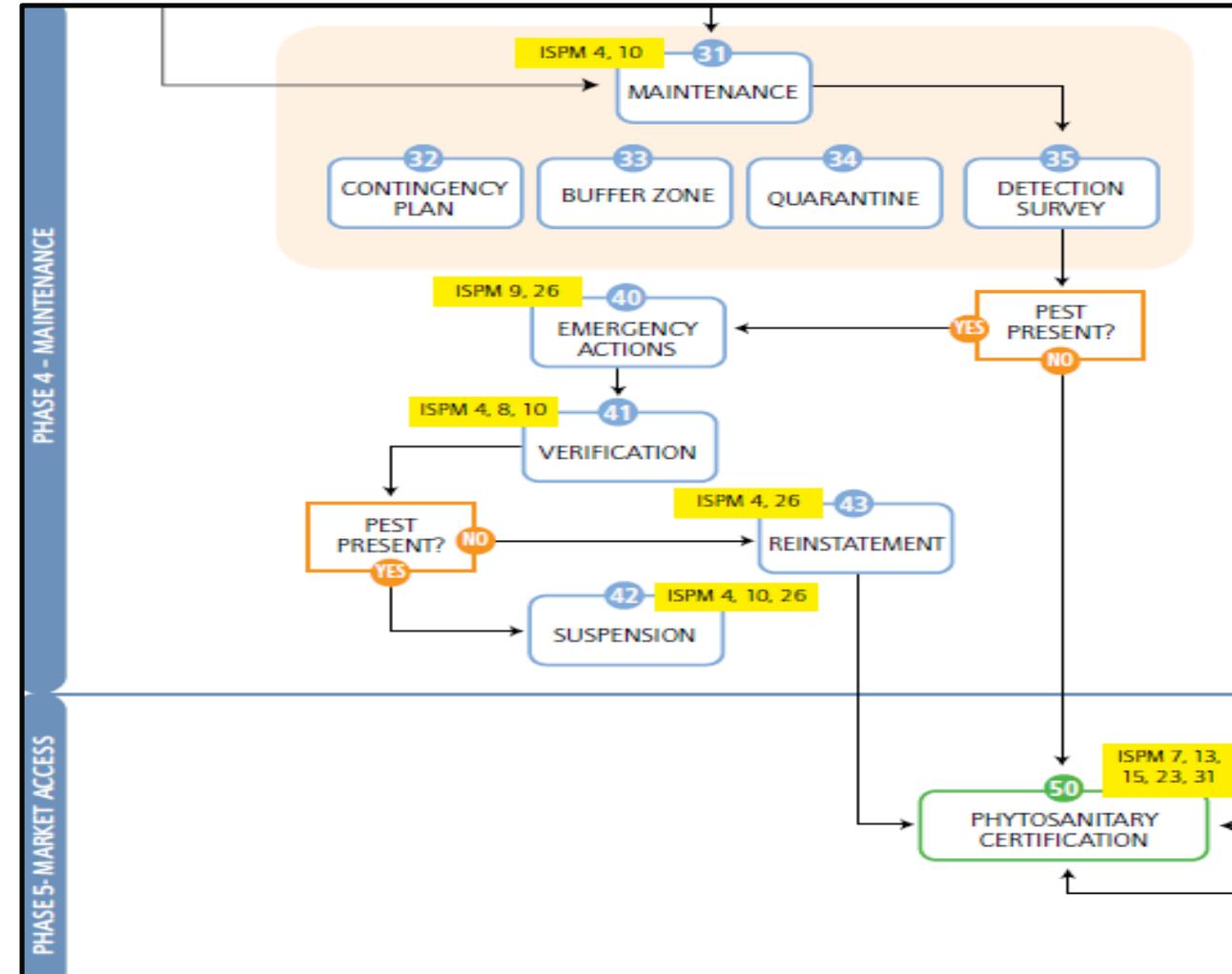
Base bilatérale / NPPO Importateur & Exportateur

Maintien (Etape 31)

1. Le statut de nuisibles dans la zone est maintenu – Etape 35
2. Des mesures d'urgence sont mises en œuvre pour éliminer les invasions d'organismes nuisibles – Etape 40
3. L'éradication de l'invasion d'organismes nuisibles est en cours de vérification – Etape 41

Certification phytosanitaire (Accès au marché) – Etape 50

1. Acceptation d'un plan de travail bilatéral - ONPV des deux pays
2. Lancement des exportations de produits - Industrie et exportateur de l'ONPV
- ❖ Certificat phytosanitaire – ONPV Exportateur
3. Visites périodiques sur place pour vérification du plan de travail - importateur ONPV



Eradication

Zones de production de pommes et de poires en Patagonie, Argentine

L'éradication de *C. capitata* représente l'élimination des traitements de quarantaine coûteux pour la plupart des 3 millions de boîtes de poires et pommes de qualité que cette région exporte chaque année



Place de production exempte d'organismes nuisibles (LPE)



HONDURAS – SENASA



- ✓ Mouche méditerranéenne des fruits / melon
- ✓ Evaluation de l'absence d'organisme nuisible
- ✓ Hôte conditionnel
- ✓ Surveillance
- ✓ Marché d'exportation : Taiwan

Melons provenant de places de production exemptes
d'organismes nuisibles au Honduras

Actions en cours pour faire avancer la ZE

- ✓ **Transfert de technologie** aux pays membres de la FAO et de l'AIEA dans le cadre de projets de coopération technique
- ✓ **Harmonisation de la technologie** – Surveillance des mouches des fruits et intervention d'urgence, mise en place de ZE et ZFP
- ✓ **Rédaction des documents de référence** - à l'appui des normes internationales (directives et manuels de procédures)
- ✓ **Renforcement des capacités** - Cours de formation et gestion des connaissances

Conclusions

- ✓ Aujourd'hui, des **ZE ont été établies dans un certain nombre de pays** d'où de très grands volumes de fruits et légumes sont exportés vers des marchés de grande valeur sans restrictions de quarantaine
- ✓ Néanmoins, la plupart des ZE ont été **établies pour lutter contre les mouches des fruits.**
- ✓ Il est essentiel que les décisions sur le type d'option qui sera choisie pour atténuer le risque phytosanitaire soient fondées sur une analyse solide qui intègre la **faisabilité technique et économique**
- ✓ **La CIPV fournit un cadre** pour établir et maintenir la ZE
- ✓ **La ZE contribue aux objectifs de développement durable (ODD)** des Nations Unies, notamment: Faim zéro, réduction de la pauvreté, bonne santé et bien-être et vie sur terre.



Zone à Faiblesse Prévalence de Nuisibles (ZFP)

Cadre de mise en oeuvre

Une ZFP peut être utilisée

- Comme une zone tampon à une ZE
- Dans le cadre d'un processus de suppression de la population visant à éradiquer et à mettre en place une ZE
- Ou en combinaison avec une Approche Systémique



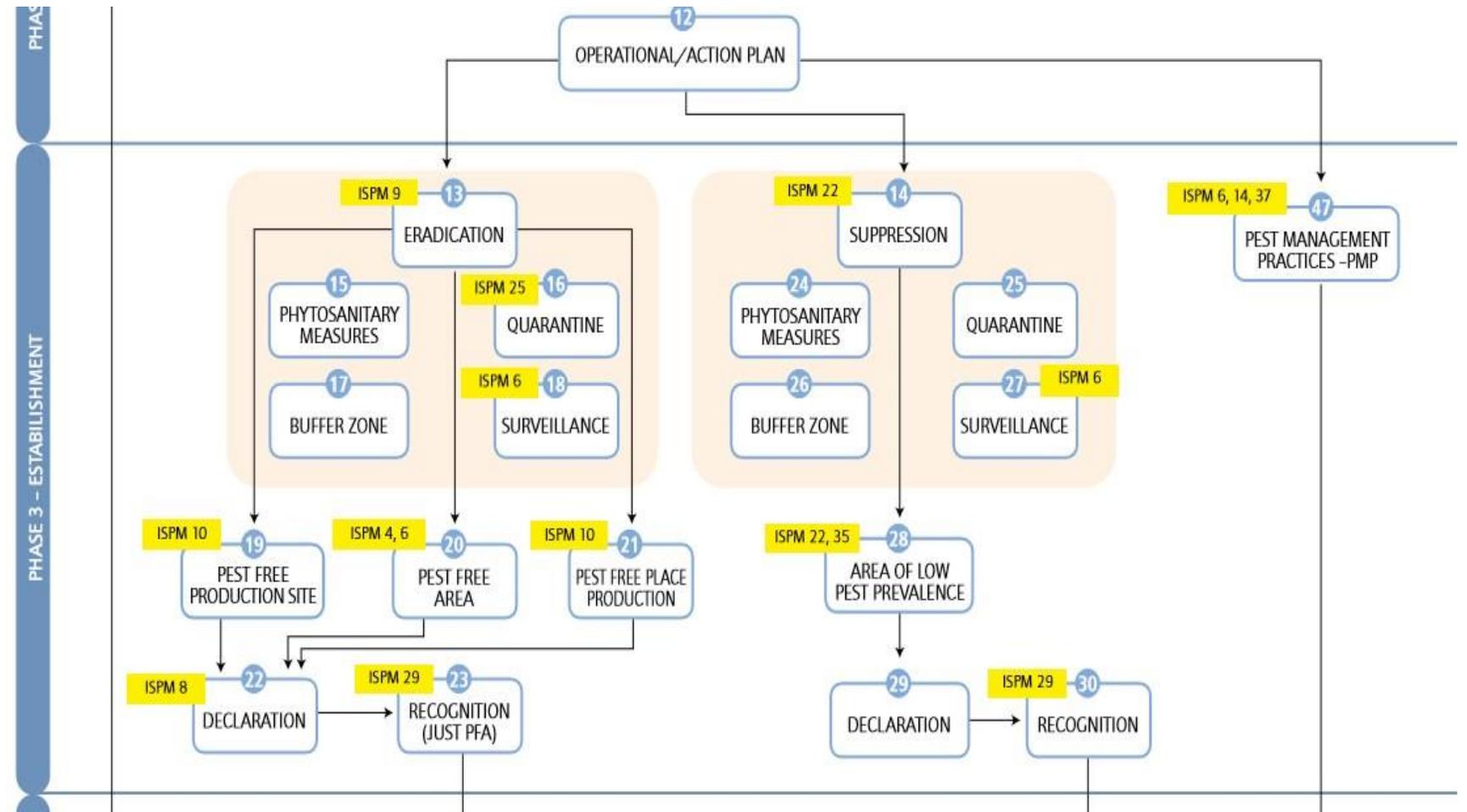
Phases 1 and 2 (initiation et programme de développement)

Les mêmes approches des ZE sont valables

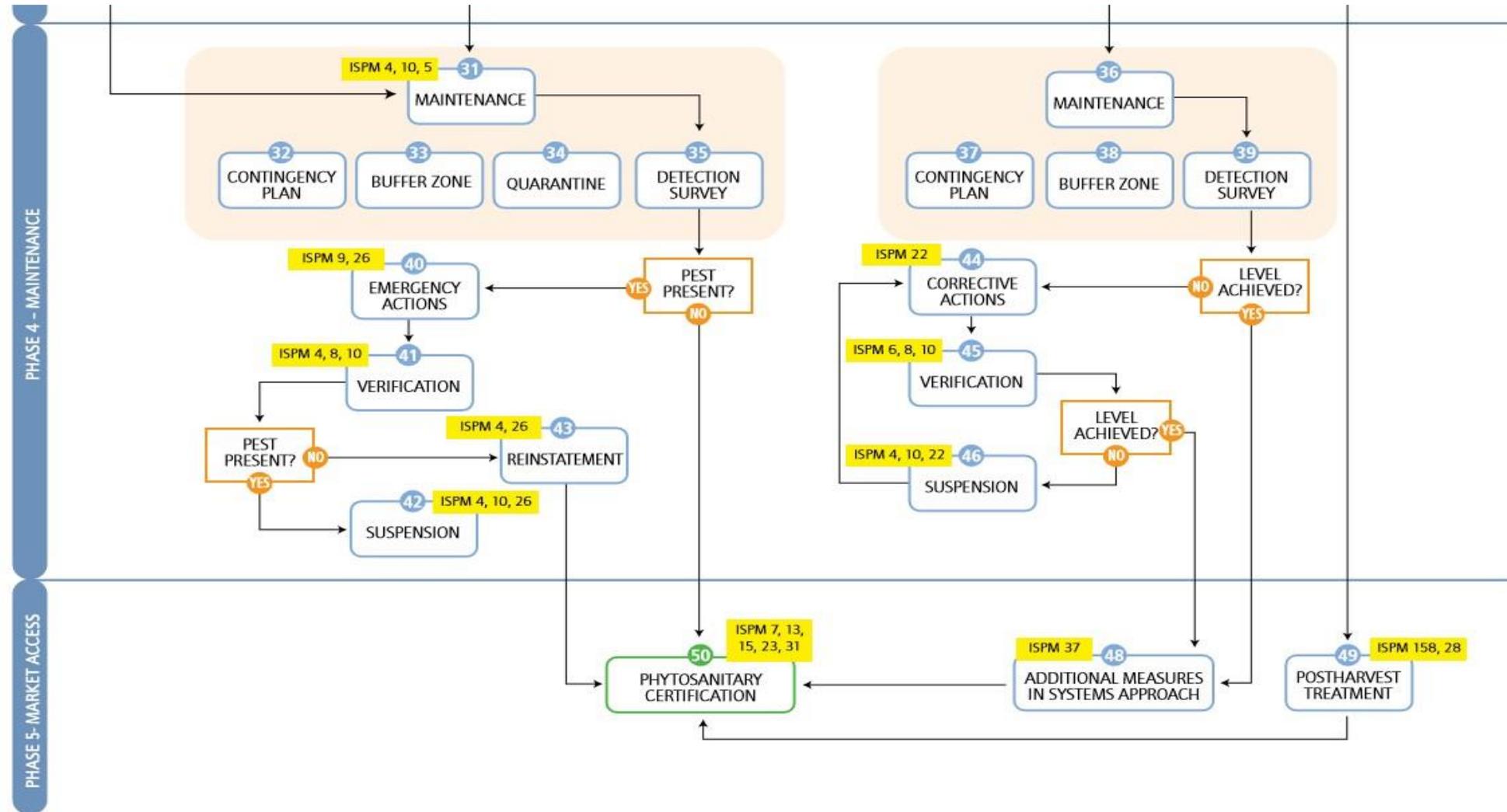


Phase 3 : Mise en place d'une ZFP

Suppression -
 L'application de
 mesures
 phytosanitaires dans
 une zone infestée pour
 réduire les populations
 d'organismes nuisibles



Phases 4 et 5: Maintien et accès au marché





Approche systémique

Approches systémiques - groupes de mesures de gestion intégrée du risque phytosanitaire conçues pour fournir aux pays importateurs une sécurité phytosanitaire adéquate tout en facilitant le commerce dans les situations où le traitement direct des produits après la récolte est indésirable, impossible ou inexistant ou les produits importés sont des hôtes marginaux de l'organisme de quarantaine produit en une zone à faible prévalence d'organismes nuisibles



Approche Systémique

Les composantes des approches systémiques peuvent être regroupées en une série de cinq catégories de mesures (Jang et Moffit 1994):

- mesures sur le terrain ou de production
- mesures pré-récolte
- mesures post-récolte
- Inspection
- mesures d'expédition et de distribution.

Approche Systémique

- Ces mesures peuvent prendre diverses formes allant des traitements traditionnels au champ et après la récolte à la **SIT**, à des mesures moins couramment utilisées telles que des structures de culture exemptes d'organismes Nisibles et des saisons de navigation restreintes
- Quelles que soient les mesures choisies, la conception et la mise en œuvre réussies d'approches systémiques en tant que mesures phytosanitaires nécessitent une coopération étroite entre les ONPV des pays importateurs et exportateurs.



Quelques exemples...

D'autres sont disponibles dans le guide



ZFP de la Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*) (Hollande)



- La mouche de l'oignon est présente dans toute la région européenne, donc l'éradication n'est pas une option.
- Il est plus économique de les élever en masse et de les relâcher que de les éradiquer, de créer une barrière et de contrôler les nouvelles invasions.
- Étant donné que les mouches de l'oignon ne se dispersent pas beaucoup au-delà d'un champ particulier, il s'est avéré possible d'acheter ce service **SIT** sur une base individuelle

ZFP de la Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*)



- Avantages: l'utilisation de pesticides est réduite et le développement d'une souche résistante aux pesticides est également beaucoup diminué.
- Les mouches stériles sont libérées de mai à septembre; environ 10 000 hectares sont traités chaque année, principalement des oignons pour la production de semences
- L'approche **SIT** pour la mouche de l'oignon a également été inférieure ou est compétitive par rapport au coût des produits chimiques.

Quelques Conclusions

- **L'approche Systémique et ZFP offre des possibilités de produire (et d'exporter) à partir de zones non exemptes de parasites**
- **Cela nécessite des recherches pour développer des méthodes et beaucoup de coopération entre les ONPV des pays exportateurs et importateurs**
- **Il existe de nombreux exemples de mouches des fruits, mais beaucoup moins d'autres organismes nuisibles et maladies**



Ressources de mise en oeuvre de la CIPV pour soutenir le Guide ZE

- Accès au marché
- Transit
- Certification à l'exportation
- Vérification à l'importation
- **Gérer les relations avec les parties prenantes**
- Surveillance des organismes nuisibles
- Guide pour la délivrance des Services de Diagnosticque Phytop sanitaire
- Guide pour la Communication du Risque phytop sanitaire

D'autres guides et matériels de formation sont disponibles au
<https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>





MERCI !